

Questions orales

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CONFÉRENCE DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
DANS L'OUEST—DEMANDE DE PARTICIPATION DE
DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le sujet que j'ai soulevé le 12 avril. Comme le premier ministre a tenu des consultations avec les premiers ministres des quatre provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, de Saskatchewan et du Manitoba, pourrait-il trouver une formule pour permettre aux députés de l'Ouest qui ne sont pas des libéraux de participer à la préparation et aux séances de cette conférence historique des perspectives économiques dans l'Ouest?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question a été renvoyée au comité chargé de préparer la conférence. Pour l'instant, je ne saurais répondre au député dans l'affirmative. Il semble que chaque gouvernement aura son propre groupe de hauts fonctionnaires et de conseillers. Naturellement, les observateurs seront bienvenus aux séances publiques. Je peux dire au député que nous nous assurerons que les députés du Parlement et ceux des assemblées législatives provinciales auront la priorité des sièges réservés aux observateurs.

M. Roche: Si je comprends bien le premier ministre, les séances seront publiques. Précisera-t-il si toutes les séances ou seulement quelques-unes seront publiques? En outre, y aurait-il une formule qui permettrait aux députés de l'Ouest de participer à la préparation du programme de la conférence et aux séances elles-mêmes?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, certaines séances seront publiques, et d'autres auront lieu à huis clos. Je ne crois pas que la décision finale ait été prise quant aux délibérations qui seront publiques et à celles qui se tiendront à huis clos. En ce qui concerne les questions à l'étude, nous accueillons à titre de gouvernement les propositions de toute origine, y compris celles des députés des autres partis. En outre, j'ai écrit aux chambres de commerce et autres groupes représentatifs de l'Ouest pour m'assurer que leurs propositions éventuelles parviendront assez tôt à mon bureau. En conséquence, j'accueillerais donc d'emblée les instances et les mémoires des autres partis.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ—DEMANDE DE
PÉRÉQUATION D'APRÈS LES TRAITEMENTS DES
FONCTIONNAIRES—LA DÉCISION DU CABINET

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je désirerais poser une question au premier ministre. Étant donné les instances adressées au premier ministre par le Conseil national des associations d'anciens combattants et par quatre conseils provinciaux, selon lesquelles les pensions d'invalidité des anciens combattants doivent plutôt être ajustées d'après les traitements des fonctionnaires que d'après le coût de la vie, comme la chose se fait actuellement, le premier ministre avisera-t-il la Chambre des mesures que prend le gouvernement pour donner suite à cette requête et peut-il nous dire si le cabinet a décidé d'accepter les recommanda-

[M. Marchand (Langelier).]

tions contenues dans le rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le cabinet a étudié la question. Lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants rentrera d'Europe où il représente actuellement le Canada aux cérémonies commémoratives du Jour J, il voudra probablement entrer en communication avec les associations représentatives d'anciens combattants, et informera la Chambre quand une décision finale aura été prise.

LA COMMÉMORATION DU JOUR J EN FRANCE—
L'OMISSION D'INVITATION DE DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Affaires des anciens combattants est en France afin de participer à la célébration du Jour J, le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi aucun député de l'opposition n'a été invité à y prendre part?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'en sais rien, monsieur l'Orateur, mais le gouvernement a ordinairement l'habitude de s'assurer que les délégations sont composées de députés qui peuvent s'absenter à un moment donné. Je ne peux donner de réponse précise à ce sujet. Je constate que le ministre suppléant ne peut répondre lui non plus, mais je m'enquerrai.

* * *

[Français]

LES PORTS

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER
SUR LE SAINT-LAURENT—LA LETTRE DU MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT AU «GLOBE AND MAIL»

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Je voudrais lui demander si le ministre de l'Environnement et ministre des Pêches exposait une politique gouvernementale dans sa lettre au *Globe and Mail* rejetant tout projet de construction d'un port pétrolier sur le Saint-Laurent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je n'ai pas pris connaissance de cette lettre; par conséquent, je ne peux pas en contredire la teneur précise. Pour ce qui est de la politique du gouvernement, la question de la construction d'un port pétrolier dans le Saint-Laurent n'a pas été décidée dans la négative; au contraire, je pense que les discussions sont encore ouvertes.

● (1430)

[Traduction]

M. l'Orateur: La parole est au député de Sault-Sainte-Marie. Je demande pardon au député. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton invoque le Règlement.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, le député du Yukon n'est pas là, mais je l'ai entendu à plusieurs reprises dire ce qu'il pensait à ce sujet. Votre Honneur a souvent exprimé l'avis, je pense, que les secrétaires parlementaires ne devraient pas poser de questions aux ministres. Je remarque qu'on en revient à cette habitude.